

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-242

Avenant n°1 au marché 2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE LOT 03 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1er Vice-Président,

Vu la décision modificative n°2023-237 du 1^{er} juin 2023 relative à l'attribution du marché 2023-03 MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE – Lots 1 à 3 et 6 à 13,

VU le marché n°2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE - LOT 03 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS, attribué à la société CONSTRUCTION MILLET BOIS (79700 MAULEON) et notifié le 23/05/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la procédure de consultation infructueuse relative au lot 5 BARDAGE VERTICAL BAC ACIER et la décision de modifier le lot 3 CHARPENTE BOIS MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS en augmentant la surface de bardage bois,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société CONSTRUCTION MILLET BOIS (79700 MAULEON).

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 10 490,10 € HT). Pour le lot 3, Le montant est porté à 139 796,65 € HT soit 167 755,98 € TTC ; soit une augmentation de 8,11 % (par rapport au montant initial).

Le montant du marché 2023-03 MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE – Lots 1 à 3 et 6 à 13 – est porté à 468 620,95 € HT soit 562 345,14 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230628-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : ~~28-06-2023~~ Fait à Pornic, le

Publication le : 28-06-2023

Le Président,
Jean-Michel BR/

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU

